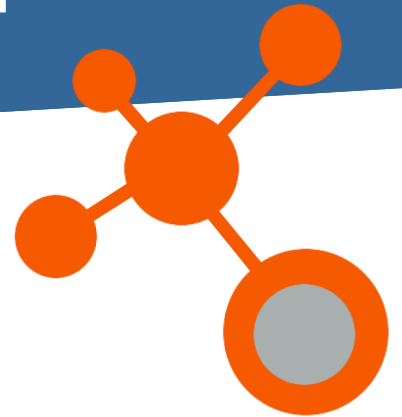


Les tablettes en bibliothèque



Une tablette, qu'est-ce que c'est ?



La tablette est un appareil nomade, doté d'un écran tactile, qui a pratiquement les mêmes fonctionnalités qu'un ordinateur : navigation web, consultation de messagerie, agenda, calendrier, bureautique simple, lecture de contenus multimédia (son, vidéo, texte). Ces fonctionnalités peuvent être complétées par le téléchargement gratuit ou payant d'applications.

Du fait de son écran couleur de type ordinateur, la tablette convient à des lectures en format court, comme les revues, des articles de presse, les bandes-dessinées, certains documentaires...

Les deux types de tablettes les plus utilisées en bibliothèque sont gérées par des systèmes d'exploitations de type IOS (tablettes Apple) ou Android (par exemple les tablettes Samsung)



- Avantages de la tablette :

Légère, favorise la mobilité, accès à diverses fonctionnalités, écran couleur, navigation simple et fluide grâce à l'écran tactile (plus de souris).

- Inconvénients de la tablette :

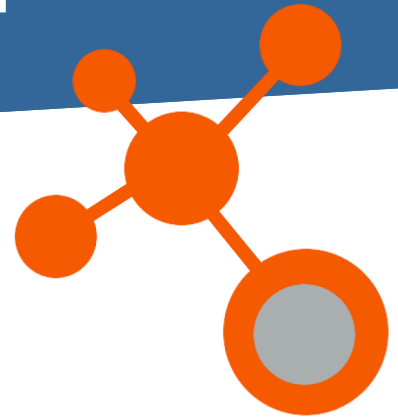
Prix élevé, fragile, énergivore (autonomie de la batterie faible), lecture sur écran peu confortable, incompatibilité avec certains sites et vidéos.

Des tablettes en bibliothèque, pour quoi faire ?

- Donner une image moderne de la bibliothèque / Faire découvrir la lecture numérique
- Suivre l'évolution de l'offre culturelle et répondre aux besoins des lecteurs
- Familiariser l'équipe avec ce nouveau support et le faire découvrir au public
- Faire des ateliers numériques



Les tablettes en bibliothèque



Quel contenu pour les tablettes ?

Sur les tablettes, les contenus numériques peuvent être accessibles par téléchargement ou en streaming. Le téléchargement des applications des tablettes s'effectue par l'intermédiaire de boutiques en ligne (par exemple : Google play, App store...). L'acquisition par carte bancaire étant difficile pour les bibliothèques, il est possible d'acheter des cartes prépayées Google Play (pour tablettes sous Android) et cartes prépayées Itunes (pour tablettes sous IOS).

Il est important de bien réfléchir au contenu qui va être proposé sur les tablettes.

A noter : aujourd'hui, nous sommes dans une période de flou juridique. Le droit ne fixe pas le droit de prêt de livres numériques par exemple, et encore moins des applications. Lorsqu'une bibliothèque achète un livre numérique cela comprend 5 chargements ou copies, comme pour un particulier. Si prêter des livres numériques, des jeux vidéo n'est pas autorisé, cela n'est pas pour autant interdit. Il est important d'informer sa tutelle, sa collectivité du vide juridique existant.

Comment mettre en place un service de tablettes à la bibliothèque ?

Avant la mise en place de ce nouveau service, chaque membre de l'équipe doit pouvoir manipuler l'appareil afin de bien en maîtriser le fonctionnement.

L'équipe peut choisir entre deux types de services :

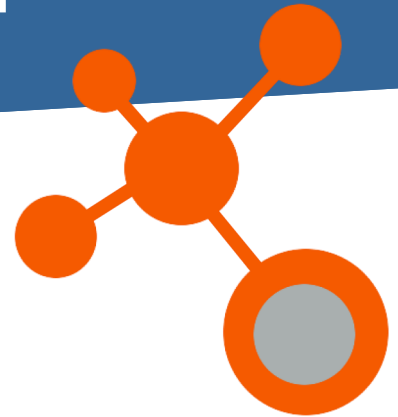
- Utilisation de la tablette sur place
- Prêt de la tablette aux lecteurs

La mise en place de ce nouveau service à la bibliothèque doit faire l'objet d'une communication spécifique (bulletin municipal, affiches, plaquettes...). Les conditions d'utilisation de la tablette doivent être détaillées dans le règlement intérieur de la bibliothèque. Un bilan sur ce nouveau service doit être effectué en équipe après un délai suffisamment pertinent.

Avant la mise en place de ce nouveau service, chaque membre de l'équipe doit pouvoir manipuler l'appareil afin de bien en maîtriser le fonctionnement.



Les tablettes en bibliothèque



Comment mettre en place un service de tablettes à la bibliothèque ? (suite)

Utilisation sur place

En cas de choix de mise à disposition de la tablette sur place, dans la bibliothèque, il faut impérativement que celle-ci soit connectée à un réseau WIFI. Attention, la mise en place d'un réseau WIFI à la bibliothèque est règlementée.

Il est conseillé de proposer un contenu figé dans ce cas, de sécuriser la navigation Internet en désactivant l'usage de cookies et d'informer les usagers de se déconnecter de tout compte personnel afin de protéger leurs données personnelles. La bibliothèque devra proposer alors à l'utilisateur un éventail suffisamment large de ressources pour le satisfaire. Il faut aussi prévoir un accompagnement du public dans la découverte de ce nouvel outil. De ce fait, une ou plusieurs personnes de l'équipe devront pouvoir faire une présentation du fonctionnement de l'appareil et de son contenu avant que l'utilisateur puisse se lancer dans une découverte individuelle.

Il est conseillé de prévoir un siège confortable dans un espace agréable pour la découverte des différentes ressources de la tablette. Elle peut être laissée bien visible à disposition du public sans sécurisation ou avec un câble antivol pour fixer celle-ci à un élément mobilier.

Certaines bibliothèques font le choix de confier la tablette à l'utilisateur en échange d'une pièce d'identité. Mais ce choix peut bloquer l'utilisateur.

Prêt au public

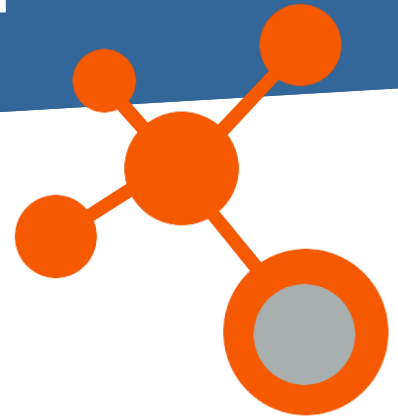
Le prêt de la tablette au public peut être un peu complexe du fait de l'utilisation qui en est faite et des informations qui peuvent subsister après usage : saisie de mots de passe, accès à des comptes personnels (messagerie, réseaux sociaux), photos et vidéos personnelles... Il est nécessaire de pouvoir effacer ces données pour qu'elles ne soient pas accessibles à un tiers. 2 options sont possibles :

-Effectuer une réinitialisation de la tablette après chaque prêt (mais la manipulation est un peu longue pour le personnel : environ 5 minutes). Cette option est la plus sûre.

-Ne pas effectuer de réinitialisation après chaque prêt : il est conseillé de proposer un contenu figé dans ce cas, de sécuriser la navigation Internet en désactivant l'usage de cookies et d'informer les usagers de se déconnecter de tout compte personnel afin de protéger leurs données personnelles. La bibliothèque devra alors proposer à l'utilisateur un éventail suffisamment large de ressources pour le satisfaire.

Le prêt de la tablette au public permet une bonne appropriation personnelle de ce nouvel outil. Avant le prêt, il est conseillé de faire une présentation du fonctionnement de l'appareil et de son contenu et de préciser les modalités du prêt (possibilité de télécharger de nouvelles applications et d'intégrer de nouvelles ressources ou non). Certaines bibliothèques font signer une charte spécifique lors du prêt des tablettes. Le fait de demander une caution peut constituer un frein au prêt de ce matériel.

Les tablettes en bibliothèque



Comment mettre en place un service de tablettes à la bibliothèque ? (suite)

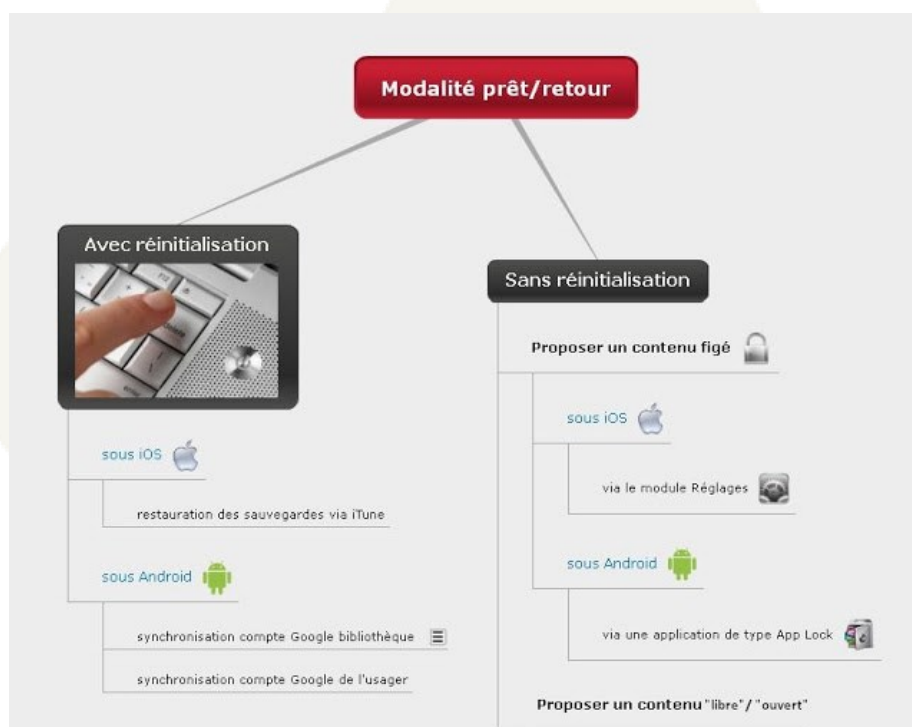
La tablette est aussi un appareil qui permet de faire certaines animations dans la bibliothèque. Le personnel doit préparer ces temps d'intervention en amont.

Exemples d'ateliers numériques autour de la tablette : atelier découverte de la tablette, atelier découverte d'applications, heure du conte numérique...

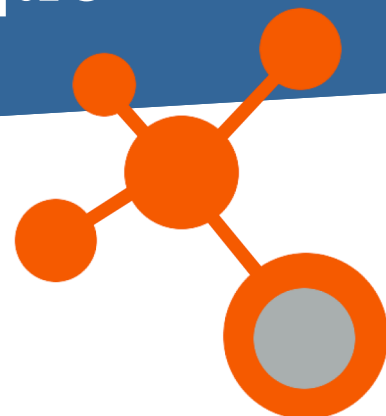
La tablette en prêt doit être accompagnée d'un mode d'emploi, de son câble de rechargement, d'une bibliographie des ressources numériques intégrées à la tablette et d'un questionnaire de satisfaction vierge.

Prévoir une durée de prêt raisonnable, qui permet à l'utilisateur de consulter les ressources de la tablette et qui permettra aussi à d'autres usagers de pouvoir emprunter ce matériel sans avoir une trop longue attente (en général, la durée de prêt est fixée à 3 semaines).

Le prêt de tablette peut se faire en gestion informatisée à partir du logiciel de gestion du prêt. Les bibliothécaires cataloguent ce matériel comme un support particulier.



Les tablettes en bibliothèque



Pour aller plus loin ...

- Exemples de charte de prêt de tablette
- Exemple de charte d'utilisation Internet
- Fiche pratique : Réinitialiser le contenu d'une tablette
- Fiche animation : Mettre en place une heure du conte numérique
- Exemple d'un protocole d'utilisation d'une tablette

